



## Reintegration apres annulation de revocation

Par **binajacquet**, le **29/05/2010** à **17:34**

Bonjour,  
aide soignante dans la fonction public,j ai ete revoqué en janv09 a cause de fausses accsatuions de collegues.avec un avocat, j'ai fait appel au tribunal adminstratif qui a annulé ma sanction en avr 2010.j ai entre temps trouvé un cdi dans le privé.aujourd'hui, devant être réintégré, la direction veut me mettre 18 mois d'exclusion sans salaire et me demande de démissionner de mon travail actuel.je voudrais savoir si je peux continuer mon travail actuel pendant mon exclusion de 18 mois?car je ne peux rester si longtemps sans salaire et je n'ai plus les moyens financiers de m'offrir un avocat. merci de tout coeur pour votre réponse.

Par **pepelle**, le **01/06/2010** à **15:38**

Pouvez-vous recopier l'attendu du TA concernant votre jugement ? ( sans donner votre nom bien sûr )